

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

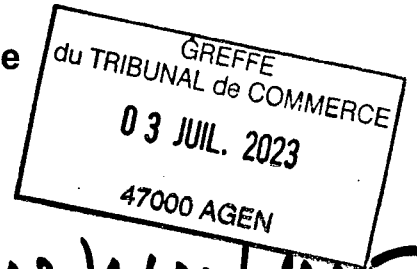
**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1999 B 50019 Numéro SIREN : 421 780 198 Nom ou dénomination : A.E.I.M. (SARL)

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2023 sous le numéro de dépôt 3265

A.E.I.M. (SARL)
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Zae Jeanberty
47350 SEYCHES
421780198 RCS AGEN



**Requête à Monsieur le Président
du Tribunal de commerce d'AGEN**

Le soussigné

Emmanuel ANDRE
demeurant Fraysse 47350 LACHAPELLE

Agissant en qualité de gérant de la société A.E.I.M. (SARL), société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, ayant son siège social Zae Jeanberty, 47350 SEYCHES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 421780198 RCS AGEN,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société A.E.I.M. (SARL) a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2022.

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de difficultés dues à des dissensions importantes survenues entre les associés, paralysant le fonctionnement de la société, la Société n'a pu établir les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de UN MOIS lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Fait à SEYCHES
Le 29 juin 2023

Emmanuel ANDRE
Gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the typed name and title of the signatory.

Ordonnance

Philippe BENEYAT
Nous, Président du Tribunal de commerce d'AGEN,
Amir de Ne Valois A N 22, 19/10/22
Vu la requête qui précède,

Autorisons la société A.E.I.M. (SARL) à bénéficier d'un délai supplémentaire de UN MOIS pour la convocation dans les conditions prévues par la loi de son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Liquidons les dépens à 11,10 euros.

Fait à *Ag*
Le *04/11/23*

V. H. I. *B. B. J.*